

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Landes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR**

NOMBRE DE COMMUNES :	30
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	60
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA, M. CAS, M. JOIE, M. PEREZ, M. BOUYRIE, M. VARTAVARIAN, M. LABORDE, M. GUILLAMET, MME COUNILH, M. PASCOUAU, M. DUBEARNES, M. BAYENS, M. DUCAMP, M. TOLLIS, M. DARRIGADE, M. DE LA RIVA, M. FORGUES, M. DIRIBERRY, MME LIBIER, M. BELESTIN, MME CAZALIS, M. VENDRIOS, M. BETBEDER, M. BREDE, M. GELEZ, M. ROMAIN, M. COELHO, MME BERGEROO, M. BECUS, M. DARETS, M. PERIAUT, M. CASTETS, M. BOUHAIN, M. JAMMES

Ont donné pouvoir : MME GIRAUDO à MME LIBIER, M. BENOIST à M. GELEZ, MME DARTIGUEMALE à M. DUCAMP, M. LANGOUANÈRE à M. PÉRIAUT, M. MOUSTIÉ à M. PASCOUAU, M. LATOUR à M. DE LA RIVA, MME GONSETTE à M. JAMMES, MME MEDDA à M. JOIE

Absents excusés : MME AUDOUY, M. CASTEL, M. BRUTAILS, M. LABASTE, MME EVENE, M. LAPEYRE, M. BELLANGER, MME GRACIET, MME JAY, M. LATXAGUE, M. REMAZEILLES, M. ROSPARS, MME GARATE, M. LAUDINET, M. LARD, M. GARAT, M. BELLOCQ

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2023-04-6 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

Dans le cadre de leur règlement d'intervention financière, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau peuvent subventionner certaines opérations retenues dans le cadre du programme d'investissement 2023.



Il est proposé au comité syndical :

- De solliciter les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental dans le cadre de leur règlement suivant le programme d'investissements 2023.
- D'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires et signer les documents liés à ces dossiers de subvention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les règlements d'intervention de l'Agence de l'eau et du Département,

Considérant les appels à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne,

Considérant le programme d'investissement 2023 sus visé

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sollicite les aides financières pour le financement des opérations d'investissement sus visées

Autorise M. le Président à prendre toutes les mesures pour solliciter le financement des opérations d'investissement

Dit que les crédits nécessaires au financement des opérations sont bien inscrits dans les budgets 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

St VINCENT DE TYROSSE, le 4 avril 2023

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département